



## Charte de publication sur la page Facebook de l'AFCL

Lien : <https://www.facebook.com/pages/Association-Fran%C3%A7aise-des-Consultants-en-Lactation-AFCL/220513381353449>

Ce texte est destiné à vous aider à savoir ce qui peut être publié ou non sur la page Facebook de l'AFCL et comment le faire. N'hésitez pas à donner votre avis pour faire évoluer cette liste selon les besoins !

Pré-requis pour publier sur la page Facebook de l'AFCL : être membre de l'AFCL.

- La page doit refléter les objectifs de l'association, à savoir :
  - « Cette association a pour but de :
  - Regrouper en France les Consultants en Lactation titulaires certifiés par l'IBLCE.
  - Promouvoir l'allaitement maternel à travers le réseau des Consultants en Lactation diplômés IBCLC.
  - Promouvoir la profession de Consultants en Lactation par tous les moyens appropriés auprès des autorités publiques, des professions de santé, des médias et du public en général.
  - Proposer de la formation continue aux Consultants en Lactation. »
- Publier en tant que « Association Française des Consultants en Lactation (AFCL) ».
- Toujours tenir compte du fait que la page représente l'association :
  - Éviter donc toute publication donnant un avis uniquement personnel.
  - Bien lire les textes partagés : les informations données doivent être exactes. Si des précisions sont à faire (pour rectifier une petite inexactitude par exemple), les ajouter avec le lien.
  - Ne pas privilégier les informations d'une structure ou d'une association en particulier. Équilibrer les références aux différents organismes.
- Annoncer la présence de l'AFCL aux différents évènements.
- Diffuser le lien de la lettre d'information de l'AFCL.
- Donner la teneur et les conclusions en français des articles publiés en anglais.
- Partager des publications visant la promotion de l'allaitement.
- Annoncer la sortie de livres sur l'allaitement, destinés au grand public ou aux professionnels, en français ou en anglais.
- Pour les articles parlant du portage, peau à peau, ou autres sujets connexes à l'allaitement, toujours rappeler le lien avec l'allaitement.
- Éviter les appels à signer une pétition, ce qui devra être validé auparavant par le CA.
- Diffuser les appels à participation des stagiaires (IBCLC ou professionnels de santé) réalisant des mémoires sur l'allaitement.
- Diffuser les congrès, conférences, formations sur l'allaitement maternel. Le nom des IBCLC réalisant ces manifestations peut être noté. Pour les organismes de formation, équilibrer les organismes pour citer le maximum de possibilités. Annoncer les calendriers annuels mais pas chaque formation.